



Pouvons nous obtenir la nationalité française par adoption?

Par **danilou84**, le 11/09/2010 à 16:13

Bonjour,

Je suis ivoirienne et j'ai 42ans

Mon père a eu la nationalité française par le mariage en 1997.

J'ai fait une dde de nationalité au consulat de france, et ils m'ont répondu que j'étais majeure lorsque mon père a acquis la nationalité. Nous vivons avec son épouse qui est comme notre mère depuis l'âge de 8 ans.

Elle décide alors de nous adoptés mon frère et moi.

Pouvons nous obtenir dans ce cas la nationalité française?

merci de me répondre

Par **mimi493**, le 11/09/2010 à 16:35

On ne peut adopter un majeur que simplement.

L'adoption simple d'un majeur est sans effet sur la nationalité (article 21 du code civil)

Par **amajuris**, le 11/09/2010 à 21:26

bjr,

le but de l'adoption est de donner une famille à un enfant et non d'obtenir une nationalité